



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet de la Ministre

Le directeur du cabinet civil et militaire

Paris, le 08 OCT. 2020
Ref : ARM/SDC/BCM/QP/CHE/1948

Monsieur le Président,

Vous aviez fait part à la ministre des armées, ainsi qu'au Président de la République, des observations formulées par les membres de votre association sur notre politique de dissuasion.

La France s'est résolument engagée dans la voie tracée par l'article VI du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui engage ses signataires à « poursuivre de bonne foi des négociations » pour arriver, à terme, à « un traité de désarmement général et complet » et continue donc à partager l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires, « quand le contexte stratégique le permettra ».

Ainsi, outre la diminution de moitié de son arsenal, elle est le seul pays au monde à avoir démantelé de façon irréversible ses sites d'essais nucléaires, à les avoir remplacés par des installations de simulation, à avoir renoncé à sa composante terrestre tout en réduisant ses capacités océaniques et aéroportées et à avoir démantelé ses installations de production de matières fissiles à des fins d'armes nucléaires. Notre pays assure également, dans la limite compatible avec la crédibilité de la dissuasion, la transparence sur le nombre de têtes nucléaires et de vecteurs et s'est engagé à proposer la visite des sites démantelés.

Par ailleurs, la France a ratifié le traité d'interdiction complète des essais nucléaires et milite en faveur d'un moratoire sur la production des matières fissiles pour les armes et le démantèlement des installations de production de ces matières, en attendant la négociation d'un traité.

En tout état de cause, la France ne signera, ni ne ratifiera le traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN), dans la mesure où il est de nature à fragiliser le système international de non-prolifération, en créant une norme concurrente du TNP. Il ne comporte pas le même équilibre que le TNP entre les piliers de désarmement, de non-prolifération et de garantie des usages pacifiques du nucléaire, et il promeut de plus un système de garanties qui serait inférieur à celui de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), en n'obligeant pas les Etats à adhérer au protocole additionnel. Il est de surcroît en complet décalage avec le contexte de sécurité international. Il est à souligner que ce constat est également partagé par d'autres Etats non dotés d'armes nucléaires, comme la Suède et le Japon.

.../...

Monsieur Jean-Marie MATAGNE
Président de l'association « Action des citoyens
pour le désarmement nucléaire »
31 rue du Cormier
17100 Saintes